

Rwanda - Degni-Ségui pour un tribunal international

Reuters, 26 mai 1994

ABIDJAN, 26 mai, Reuter - L'universitaire ivoirien René Degni-Ségui, nommé mercredi rapporteur spécial sur le Rwanda par la commission des droits de l'homme de l'Onu, a préconisé jeudi la création d'un tribunal international pour juger les auteurs des massacres.

“Je suis en faveur d'un tribunal international plutôt que des tribunaux nationaux, qui auront des difficultés à garantir leur impartialité”, a-t-il déclaré à Reuter par téléphone.

La Commission des droits de l'homme avait laissé mercredi au “système judiciaire national” le soin d'engager des poursuites, ce qui lui avait valu de vives critiques des organisations non-gouvernementales.

René Degni-Ségui a toutefois déclaré à Reuter que les coupables comparaitraient sans doute ultérieurement devant une juridiction internationale.

“Dans un deuxième temps, ça se ferait (...) Il n'y a pas véritablement d'Etat au Rwanda en ce moment”, a-t-il dit.

Agé de 46 ans et doyen de la faculté de droit à l'université de Côte d'Ivoire, René Degni-Ségui est le président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (Lidho). Il déjà participé, en 1993, à une commission d'enquête de l'Onu sur d'autres massacres au Rwanda.

A l'époque, le rapport de la commission avait été qualifié de partial par le président rwandais Juvénal Habyarimana, qui a trouvé la mort le 6 avril avec son homologue burundais lorsque l'avion qui les transportait a été abattu.

René Degni-Ségui a lui-même été emprisonné dans son pays de février à août 1992, après avoir participé à Abidjan à une manifestation pour les droits de l'homme qui a dégénéré en émeute.

“Cela peut aider à comprendre, parce qu'on a vécu dans sa chair la souffrance”, a-t-il déclaré à Reuter à propos de cette période. /SEW

(c) Reuters Limited 1994